

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2026-04/04C

Objet : LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL.

L'an deux mille vingt-six, le 08 avril, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Teresa Rebull à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	36
En exercice :	36		Contre :	0
Présents :	35		Abstention :	0

Présents : Sophie ALCARAZ, Benoît ARMEN, Alison BALESTRIERI, Sylvie BEAULIEU, Serge BENET, François BONNEAU, Damien BRINSTER, Aline COGEZ, Myriam DARDENNE, Carole DEL POSO, Thierry DEL POSO, Marie-Ange DESTAVILLE, Laurence DUPONT, Jean-Michel GARRIGUE, Alain GIRBAL, Claudette GUIRAUD, Julien LLUGANY, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, René MONTALAT, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Guillaume RICHER, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Lilian ROUCOLLE, Magali ROUGÉ, Adeline SERRET-SUMALLA, Thierry SIRVENTE (à partir de l'affaire n°2), Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Jean-Pierre THOLLET, Frédéric TOMASINI, Sylvie TORRES.

Absent excusé ayant donné procuration : Pascale GUICHARD donne pouvoir à Jean ROMEO

Secrétaire de séance : Jean-André MAGDALOU

Date de convocation : 31 mars 2026

Le Président expose à l'Assemblée,

L'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du bureau, le Président donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à L. 1111-12 à 14.

Le Président remet aux conseillers communautaires une copie de la Charte de l'élu local ainsi que des dispositions relatives au conseil de la communauté de communes référencées à l'article L. 5214-8 et des articles qu'il évoque.

➤ **PREND ACTE** de la Charte de l'élu local lue devant l'assemblée par le Président nouvellement élu, conformément à l'article L.1111-12 du CGCT et telle que jointe à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20260408-2026-04-04C-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél 04 68 37 30 60
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114